Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260701-26_07_01_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET

Séance du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juillet à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 19
MEMBRES PRESENTS : 18
MEMBRES VOTANTS : 19

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER, H. LE PICHON, T. ANFRAY, A. ANGER, A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : J. ABGRALL a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : H. LE PICHON
Date de convocation : 23 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026
Date de publication :6 juillet 2026

N°26/07/01/02

Rapporteur Monsieur Quentin Vivier

FINANCES / TARIFS ALSH - GARDERIE / DÉLIBÉRATION

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé d'augmenter les tarifs de la garderie et de l'ALSH de 2% pour suivre l'évolution des coûts liés à l'inflation et aux charges du personnel (cotisations CNRACL, etc…).

Sur ces bases, il est donc proposé les tarifs suivants :

TARIF COMMUNE					
Quotient familial	Journée	½ journée	APS matin	APS soir	Pénalité soir par 1/4h après 18h45
< à 550 €	3.74	2.49	1.10	1.82	4.89
De 551 à 849 €	6.42	4.27	1.15	1.92	4.90
De 850 à 1 049 €	8.02	5.33	1.20	2.04	4.91
De 1 050 à 1 249 €	10.27	6.82	1.30	2.24	4.92
De 1 250 à 1 649 €	11.77	7.83	1.43	2.36	4.93
De 1 650 à 1 949 €	13.91	9.25	1.65	2.88	4.94
> à 1 950 €	14.97	9.96	1.89	3.32	4.95
Ressources non connues	14.97	9.96	1.89	3.32	4.95

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260701-26_07_01_02-DE

TARIF HORS COMMUNE					
Quotient familial	**Journée**	**½ journée**	**APS matin**	**APS soir**	**Pénalité soir par 1/4h après 18h45**
< à 550 €	4.87	3.02	1.10	1.82	4.89
De 551 à 849 €	8.34	5.18	1.15	1.92	4.90
De 850 à 1 049 €	10.43	6.47	1.20	2.04	4.91
De 1 050 à 1 249 €	13.35	8.28	1.30	2.24	4.92
De 1 250 à 1 649 €	15.29	9.49	1.43	2.36	4.93
De 1 650 à 1 949 €	18.07	11.21	1.65	2.88	4.94
> à 1 950 €	19.47	12.06	1.89	3.32	4.95
Ressources non connues	19.47	12.06	1.89	3.32	4.95

➢ Pour tous les enfants des employés municipaux, le tarif appliqué sera celui de la tranche 1 du tarif communal ALSH et APS.

Après délibération, le Conseil Municipal par 19 voix pour :

↳ Accepte les tarifs, comme précisés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Hélène LE PICHON

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-LA-FORÊT (Ille-et-Vilaine)